

# PERPELIA

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le Décret du 16 août 1901 et le code des assurances.  
49, rue de Miromesnil – 75008 PARIS – N° Siren 478 856 354. N° GERP 478 856 354/GP8.  
Tel 01.40.17.65.00

## POUVOIR

A retourner à AREAS – 49, rue de Miromesnil, 75008 PARIS – avant le 17 juin 2016

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIIN 2016

Au siège de la Société à 18 h

Statuts – Extrait : « ARTICLE 9 – L'ASSEMBLEE des PARTICIPANTS

...

« Chaque participant détient un droit de vote à l'assemblée des participants au PERP pour lequel il peut donner procuration à un autre participant du même PERP ou à son conjoint. Une même personne ne peut cependant recueillir ainsi plus de 15 % des droits de vote »

...

#### MANDANT

M.....

ou

Mme.....

adhérent (e) de la présente association, donne pouvoir à

#### MANDATAIRE

M.....

ou

Mme.....

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'association conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de l'association rappelées ci-dessus.

Date .....

Signatures et  
Mentions manuscrites

Le mandant  
« Bon pour pouvoir »

Le mandataire  
« Bon pour acceptation de pouvoir »